

Le contenu publié sur cette page a été transféré en version PDF depuis le site Web de la Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) à titre de référence. Les liens fournis vers le contenu connexe ont également été transférés et se trouvent à la fin du présent document.

Insurance In The 6ix ne détient pas le permis nécessaire pour exercer des activités d'assurance en Ontario

Le 15 décembre 2015

La Commission des services financiers de l'Ontario (CSFO) souhaite informer les consommateurs que la firme Insurance In The 6ix ne détient pas les permis nécessaires pour exercer des activités dans le domaine de l'assurance en Ontario.

La CSFO détient de l'information voulant que la firme Insurance In The 6ix a recours à des plateformes de médias sociaux comme Instagram pour annoncer ses services et offrir de l'assurance-automobile. Moyennant des frais payables à l'avance, Insurance In The 6ix dit pouvoir offrir des soumissions pour des contrats d'assurance-automobile.

Insurance In The 6ix utilise les coordonnées suivantes :

Téléphone : 289 778-7462

Courriel : InsuranceInThe6ix@gmail.com

Adresse : 120 Norfinch Drive, Toronto (Ontario)

Insurance In The 6ix ne détient pas de permis et n'est pas non plus inscrite en vertu des lois de l'Ontario en tant que compagnie d'assurance, courtier d'assurance ou agence d'assurance constituée en personne morale.

Les consommateurs sont donc invités à faire preuve de prudence s'ils voient de la promotion par Internet portant sur Insurance In The 6ix ou si quiconque représentant Insurance In The 6ix communique avec eux pour la vente de produits d'assurance.

Les consommateurs devraient également se méfier des demandes de frais payables à l'avance provenant d'entreprises ou de personnes qui disent contracter de l'assurance-automobile au nom de ces consommateurs. Un agent ou un courtier d'assurance autorisé n'exige habituellement aucuns frais, car il est rémunéré par les compagnies d'assurance.

Les consommateurs qui contractent une assurance par l'intermédiaire d'individus ou de compagnies qui ne détiennent pas de permis dans la province ne sont pas protégés en vertu de la Loi sur les assurances ni par la réglementation qui régit les compagnies et les agents d'assurance autorisés en Ontario.

Le site Web de la CSFO contient la liste complète des [compagnies d'assurance](#) et des [agents autorisés](#) à exercer leurs activités en Ontario. Le site Web des [Courtiers d'assurance inscrits de l'Ontario \(RIBO\)](#)  publie également une liste complète des courtiers et des entreprises de courtage d'assurance autorisés à exercer en Ontario.

Consultez la brochure de la CSFO intitulée [Ne vous faites pas arnaquer en souscrivant une assurance-automobile](#) pour des trucs et des conseils permettant d'éviter les arnaques les plus courantes en matière d'assurance.

Renseignements

Pour les demandes de la part des médias, veuillez communiquer avec :

Malon Edwards

Agent principal des communications

Téléphone : 416-590-7536

Sans frais : 1-800-668-0128, poste 7795

Télécopieur : 416-590-7070

ATS sans frais : 1-800-387-0584

Courriel : malon.edwards@fsco.gov.on.ca

Demandes du public

1 800 668-0128

ContactCentre@fsco.gov.on.ca

Renseignements complémentaires

[Quoi faire si vous croyez être victime d'une arnaque ou d'une fraude.](#)

Certains sites Web ou documents auxquels vous pouvez accéder à partir du présent site ou menant au présent site ont été mis sur pied ou sont exploités par des organismes ne faisant pas partie du gouvernement de l'Ontario ou pour le compte de tels organismes. Ces derniers sont les seuls responsables du fonctionnement et le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif. Il se peut que ces sites ou documents externes n'existent pas en français. Les liens externes fournis dans le présent site ou menant au présent site ne signifient pas que le gouvernement de l'Ontario appuie ces organismes ni qu'il garantit le contenu (y compris le droit de fournir ce contenu) de leur site respectif.